

r accès aux
Tout hom-
coin de com-
ner une idée
billes choses
et, de docu-

la coterie des officiels. Mais on ne sera pas moins surpris en apprenant qu'un gouverneur sanctionne par son silence un autre meurtre commis en plein jour par des soldats, non provoqués, non insultés, mais évités par le peuple, qui dès à présent ne peut pas se persuader à voir ses protecteurs dans ceux, qui ont commis des outrages journaliers et souvent sanglants. Cependant c'est là le cas comme on le verra par un exposé basé sur des documents officiels du procès à l'égard du meurtre du nommé Barbeau.

du coronaire,
stels malade.
on fut immé-
diation à la loi,
rita sous plus
libérations du
ficiers fut res-
s qui avaient
s victimes du
juge de paix.
avait émané.
la cour libé-
d'accusation
rand jury qui
a pas l'immo-
ue pas avoir
on pretendre
pour le placer
preuves suf-

Après l'affaire malheureuse du 21 Mai 1832 le gouverneur en chef, loin d'apaiser l'irritation du peuple, qui en était une conséquence nécessaire, par des démarches conciliatrices ne fut pas content de l'augmenter par l'approbation solennelle de tout ce que l'autorité avait fait à Montréal dans cette malheureuse circonstance—il y ajouta l'insulte et la déision. Un grand étalage de manœuvres militaires exécutées par une poignée d'hommes que la multitude aurait pu écraser à coups de pierres, indiqua clairement, qu'on voulait flétrir cette ville, comme séditionnaire et rebelle, pendant que le petit nombre de troupes dont on se servit à cet effet prouvait, que l'exécutif lui-même ne croyait à aucun danger. L'arrogance du soldat mit l'exaspération à son comble; cependant ceux qu'on stigmatisait comme les fauteurs et les meneurs de trames révolutionnaires, réussirent à retenir le peuple dans les limites désignées par les lois. Quoiqu'instruit de tout ce qui se passait, l'exécutif ne revint pas sur ses pas : il parut qu'on voulait absolument substituer la baïonnette à la prudence et à la sagesse.

re général du
(les circons-
tribunaux du
chef du gou-
dans sa sim-
se) disposé à
o et que cette
e, et nécessaire
plus haut il dit
dre en silence
aires du pays,

Au mois de Septembre 1833 eurent lieu les courses de chevaux à la Rivière St. Pierre, paroisse de Montréal. Comme à l'ordinaire il y eut un grand concours de spectateurs. Des soldats du 24ème régiment (en garnison à Montréal) armés de leurs baïonnettes et de bâtons s'y trouvèrent aussi. Dès le premier jour il se manifesta une insolence si monie de la part des soldats, que personne ne douta que l'objet fut d'y exciter du trouble et d'insulter les citoyens, pour en venir aux mains avec eux. Le 10 Septembre enfin eut lieu l'excès qui mit fin aux jours d'un paisible citoyen, Salomon Barbeau, qui d'après tous les témoignages n'avait pris aucune part aux rixes et querelles qui ce jour comme les deux jours précédents avaient eu lieu entre les troupes et quelques bourgeois. Un soldat demanda aux Canadiens de leur donner le plus fort d'entre eux, pour se mesurer avec lui. Un Canadien là dessus s'était pris avec un sergent du régiment, qui appela immédiatement à son secours ses hommes et commanda l'attaque.* Quand avec une lacheté indigne d'un militaire anglais, les soldats commencèrent à se servir de leurs baïonnettes contre les citoyens, ceux-ci prirent la fuite et furent vivement poursuivis par leurs adversaires. Salomon Barbeau, pour se sauver de toute compagnie qui se permettait des excès fut du nombre des fuyards. Il fut cependant le seul qui fut atteint par l'arme d'un militaire qui la lui enfonça dans les reins, et après l'en avoir retirée, l'en frappa sur la tête avec la poignée. Barbeau était alors renversé par terre. Non contents de ce crime plusieurs soldats lui assénèrent encore des coups de bâtons et le foulèrent aux pieds, en criant : « c'est un Canadien, maintenant nous l'avons. » Le traitement fut si atroce, qu'un sergent, quelqu'animé qu'il fût, cria enfin de cesser, parce que c'en était assez.** Un sous officier, James Price, ne se trouva éloigné de Barbeau lors de cet outrage qu'à la distance de peu de pas; mais il n'interposa nullement son autorité pour arrêter les excès des soldats.***

ordre d'arrêter
en 1833, par

Du moment que Barbeau eut reçu cette blessure, il ne fit que languir jusqu'au dix-sept novembre 1833, qu'il mourut à l'hôpital. Quoique la presse eût averti le gouvernement de ce qui avait eu lieu aux courses, l'exécutif ne jugea pas à propos de s'en enquérir, ni de réprimer l'insolence militaire. Enfin après la mort du malheureux, quand toutes les voix s'élevèrent contre ce meurtre atroce, quand il fut devenu très difficile de découvrir le malfaiteur et de le punir, une enquête du coronaire fut instituée. Ce qui est rapporté plus haut est une partie du résumé de cette enquête et du rapport fait à la Chambre d'Assemblée à son égard. Il ne sera pas sans intérêt d'entrer un peu plus dans les détails de ce procédé judiciaire.

me sois servi
nt indéniabes
anniques sous
ette impu-
-

le peuple et

* Témoignage de Léon Bricault devant Mr. J. M. Mondelet, Coronaire du 27 Nov. 1833. Voyez rapport du Comité Spécial sur l'assassinat de Salomon Barbeau et l'enquête qui s'en est suivie.

** Témoignage de David Laurent, peintre. Ibidem.

*** Témoignage d'Emmanuel d'Auberville, de David Laurent et de Joseph Beaulac. Ibid.